



PARC ÉOLIEN DE BAVOIS Quelle surprise...

La lecture de l'article consacré au projet de parc éolien sur le plateau du Coudray, à Bavois, publié par *La Région* le 8 septembre dernier, a retenu toute mon attention.

En effet, habitant Bavois et ayant suivi les développements de ce projet, dans la mesure où la population en a été informée, je suis plutôt surprise des déclarations fantaisistes du municipal J. Burnens, en particulier lorsqu'il prétend que le syndic Th. Salzmann se serait récusé dès le début de ce projet. C'est donc probablement un parfait sosie qui est allé personnellement relancer le Canton pour faire réintégrer ce parc éolien dans le Plan directeur cantonal, projet initialement abandonné pour manque de vent! Ce qui explique pourquoi la hauteur des éoliennes est passée de 130 mètres, dans l'étude de faisabilité de 2010, à 230 mètres aujourd'hui.

On notera également que ce projet du Coudray n'a dû cette réintégration dans le Plan directeur qu'à l'abandon de celui d'Oulens-Daillens, en 2016, à la suite d'un vote consultatif des habitants de ces deux communes.

Aujourd'hui, la Commune de Bavois détient 5% du capital-actions de BavoisEole SA, soit 5000 francs offerts par les promoteurs. Mais si les éoliennes devaient se construire, la Commune devrait participer à l'augmentation du capital-actions à hauteur de 500 000 francs, faute de quoi elle ne serait plus actionnaire de la société.

La « rétribution » que toucherait un propriétaire foncier pour le

manque à gagner dû à l'emprise d'un aérogénérateur sur sa parcelle s'élève en réalité à quelques dizaines de milliers de francs par année d'exploitation...

Pour le reste, je renvoie vos lecteurs à l'article fort intéressant et bien documenté relatif aux conventions secrètes signées par les autorités communales et promoteurs de parcs éoliens, article publié dans *24heures* le 21 août.

• **Françoise Sauge, Bavois**